



## EDF Obligation d'Achat accompagne ses producteurs

Bonjour,

Votre installation [ ] bénéficie d'un contrat de complément de rémunération au titre de l'arrêté du 13 décembre 2016 fixant les conditions d'achat et du complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie hydraulique des lacs, des cours d'eau et des eaux captées gravitairement, dit contrat « H16CR », n° [ ] signé de deux parties en date du [ ].

Le 9 juin 2024, est paru au Journal officiel, l'arrêté du 22 mai 2024 modifiant les dispositions de l'arrêté précité. Dans son article 15, il dispose que les producteurs, ayant conclu un contrat sur la base de l'arrêté H16 dans sa version initiale, peuvent demander à bénéficier, de façon irrévocable pour la durée restante de votre contrat, des dispositions prévues aux points I à VII de l'article 13 et au point 2 de l'annexe IV modifié par l'article 14 dudit arrêté, à savoir :

A ce titre, si vous souhaitez bénéficier des dispositions de l'article 15, à savoir :

- La formule de calcul du coefficient L suivante à partir du 1er janvier 2025 de :

$$L = 0,6 + 0,3 \frac{ICHT_{rev-TS1}}{ICHT_{rev-TS10}} + 0,1 \frac{FMOABE0000}{FMOABE00000}$$

- et la formule de régularisation annuelle suivante, à partir de la régularisation au titre de l'année 2024 intervenant en 2025 :

$$« CR = \sum_{t=1}^{12} E_t \cdot (T_t - M_{0,t} + P_{gestion}) - Nb_{capa} \cdot P_{refcapa} »$$

Ainsi, si vous souhaitez bénéficier de ces dispositions, vous devez nous en faire la demande par courrier recommandé avant le 31 décembre 2024, cachet de la poste faisant foi. Le modèle de courrier ci-joint est à compléter et à envoyer à l'adresse suivante :

Agence EDF OA Sud-Ouest ou Nord-Est  
EDF Obligation d'achat  
TSA 90071  
93736 BOBIGNY CEDEX 9

A réception de votre demande, nous vous transmettrons un courrier ayant pour objet d'acter de votre demande et, en conséquence, de la modification de votre contrat.

Bien cordialement,  
EDF Obligation d'Achat

Retrouvez toutes nos informations sur : [www.edf-oa.fr](http://www.edf-oa.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la.



\*Ce message est envoyé par un automate, merci de ne pas y répondre directement. En effet, votre demande ne pourra pas être traitée. Pour information, cette communication est nécessaire au suivi de votre contrat. Pour plus de détails sur l'ensemble de nos traitements de données à caractère personnel, vous pouvez consulter [notre politique Données personnelles sur notre site www.edf-oa.fr](http://notre politique Données personnelles sur notre site www.edf-oa.fr)

EDF SA  
22-30 avenue de Wagram  
75382 Paris Cedex 08 - France  
Capital de 2 000 466 841 euros  
552 081 317 R.C.S Paris

[www.edf.com](http://www.edf.com)

Direction des  
Services Tertiaires  
CSP AOA & Services  
Département AOA

Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L.314-1 et suivants du code de l'énergie, EDF est tenue d'acheter l'électricité produite par certaines installations dont l'Etat souhaite encourager le développement, à des conditions définies par les pouvoirs publics.